

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation :

24/03/2023

Date d'affichage :

17/04/2023

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël

Absent excusé :

M. TEREBUS Michel a donné procuration à Guy MICLO

Absents non excusés :

M. HEIDET Sylvain - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

M. Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire

**Objet de la
délibération**

N° 15

**Approbation du
compte
administratif 2022**

Budget bois

Monsieur Guy MICLO, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni par M. Jean KARLE, deuxième adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget bois dressé par MM. Guy MICLO et Florent MONCHABLON, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Réelles	Recettes Réelles	Total sections
Fonctionnement	2.548,89 €	29.651,00 €	27.102,11 €
Investissement	19.627,60 €	10.661,48 €	- 8.966,12 €
TOTAL	22.176,49 €	40.312,48 €	18.135,99 €

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire Adjoint :
Jean KARLE



Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 14/04/2023

Le Maire,
Guy MICLO

